

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY, dûment convoquée et tenue le  
9 janvier 2017, à 19 h 30, à la salle Desjardins située au  
6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Thérèse Francoeur, mairesse  
M. Éric Provencher, conseiller siège n° 1  
M. Douglas Beard, conseiller siège n° 2  
M. Simon Lauzière, conseiller siège n° 3  
M. Christian Girardin, conseiller siège n° 4  
Mme Suzanne Dandurand, conseillère siège n° 5  
M. Jean-François De Plaen, conseiller siège n° 6

Tous formant quorum sous la présidence de madame  
Thérèse Francoeur, mairesse.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Heidi Bédard, *g.m.a.*, Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est déclarée ouverte.

**001-01-2017**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND  
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour:

**ORDRE DU JOUR, SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Lundi 9 janvier 2017 – 19 h 30**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1. Adoption des procès-verbaux du 5 et 15 décembre 2016
4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION ET FINANCES
  - 5.1. Présentation et adoption des comptes et des revenus
  - 5.2. Dépôt - Rapport des dépenses autorisées par les fonctionnaires
  - 5.3. Dépôt - Activités de fonctionnement à des fins fiscales

- 5.4. Dépenses incompressibles
  - 5.5. Facturation quote-part incendie
  - 5.6. Facturation entretien de signalisation
  - 5.7. Pic 150
  - 5.8. Service architecture Carrefour St-Félix
  - 5.9. Service ingénierie Carrefour St-Félix
  - 5.10. Appui à la FQM – Dossier du bois de sciage
  - 5.11. Appui à la persévérance scolaire des jeunes
  - 5.12. Dossier fibre optique
  - 5.13. Appui financier – centre d’écoute et de prévention du suicide
  - 5.14. Adoption du budget 2017 de l’OMH
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 7. TRAVAUX PUBLICS
    - 7.1. Embauche aide-voirie
- 8. HYGIÈNE DU MILIEU
    - 8.1. Rapport mensuel d’enfouissement vs recyclage
- 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
    - 9.1. Adoption 2<sup>e</sup> projet de règlement n° 547-6 (multilogements)
    - 9.2. Consultation publique – Nouvel élevage porcin
- 10. LOISIRS ET CULTURE
    - 10.1. Embauche coordonnateur(trice) bibliothèque
    - 10.2. Octroi du contrat de service de coordination des événements 2017
- 11. SUJETS DIVERS
  - 12. RAPPORT DES ÉLUS
  - 13. PÉRIODE DE QUESTIONS
  - 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

D’ajouter à l’ordre du jour le point 11.1 « Puits – Carrefour St-Félix ».

Adoptée.

**002-01-2017      3.    ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 DÉCEMBRE ET 15 DÉCEMBRE 2016**

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD  
 Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER  
 Il est résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’adopter les procès-verbaux du 5 décembre et 15 décembre 2016.

Adoptée.

**4    COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

## 5. ADMINISTRATION ET FINANCES

### 003-01-2017 5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR DÉCEMBRE 2016

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND  
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de décembre 2016, soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les revenus et les dépenses du mois de décembre 2016 sont :

<u>Revenus</u>	<u>147 147,15 \$</u>
Taxes	37 322,83 \$
Protection incendie	3 831,12 \$
Permis et dérogation	250,00 \$
Redevances matières résiduelles	11 707,48 \$
Subv. Fonds de la ruralité (fête d'automne)	7 474,00 \$
Subv. Fonds de la ruralité (jeu hybride)	25 000,00 \$
Subv. Fonds de la ruralité (Améliorations loc CEC)	24 500,00 \$
Imposition carrières et sablières	34 970,27 \$
Subv. Prog. Hors foyer – pouvelle multiple	795,00 \$
Dons Bandes patinoire – organismes et particuliers	300,00 \$
Autres revenus	996,45 \$
<u>Dépenses</u>	<u>429 538,81 \$</u>
Rémunération des élus	13 421,14 \$
Rémunération régulière	19 593,79 \$
Rémunération incendie	8 602,42 \$
Factures déjà payées	220 005,22 \$
Factures à payer	167 917,24 \$

Adoptée.

### 5.2 DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES FONCTIONNAIRES

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la table du Conseil le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires.

### 5.3 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES POUR LA PÉRIODE DE DÉCEMBRE 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet à chaque membre du Conseil le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales pour la période du mois de décembre 2016. La mairesse dépose ledit rapport à la séance.

**004-01-2017 5.4 DÉPENSES INCOMPRÉSSIBLES**

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER  
Appuyé par M. DOUGLAS BEARD  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la direction générale de la Municipalité soit autorisée à payer les dépenses incompressibles et à affecter les postes budgétaires ci-dessous mentionnés à la réception des factures ou à l'échéance de leur paiement :

- Rémunération et allocations de dépenses du maire et des conseillers;
- Rémunération des employés municipaux;
- Rémunération des pompiers;
- Retenues sur les salaires à verser aux gouvernements, incluant les assurances collectives;
- Frais de poste;
- Téléphone (Bell Canada et Bell Mobilité);
- Internet (Bell Canada et Câblovision Warwick);
- Hydro-Québec;
- Crédits de taxes;
- Essence des véhicules (carte Sonic);
- Tout montant dû à la suite de l'octroi d'un contrat;
- Tout montant suivant l'autorisation d'une dépense par résolution (ex. : formation, frais de déplacement et de repas, etc);
- Toutes dépenses payées par un employé pour le compte de la Municipalité.

Adoptée.

**005-01-2017 5.5 FACTURATION QUOTE-PART INCENDIE**

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER  
Appuyé par M. DOUGLAS BEARD  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que soit autorisée la facturation 2017 pour les quotes-parts incendie suivantes :

- Danville.....2 000 \$;
- Saint-Lucien .....55 758 \$.

Que le tarif applicable pour la main-d'œuvre soit de :

- 32,82 \$ pour le directeur du Service incendie;
- 27,36 \$ pour les officiers;
- 25,43 \$ pour les pompiers à temps partiel.

Que cette tarification soit pour toutes les ententes incendies à l'exception des villes de Kingsey Falls, Danville et Tingwick.

Adoptée.

**006-01-2017 5.6 FACTURATION ENTRETIEN DE SIGNALISATION**

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyé par MME SUZANNE DANDURAND  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que soit autorisée la facturation 2017 pour l'entretien de la signalisation :

- Camping Lac aux Bouleaux..... 250 \$;
- Camping Parc Central ..... 150 \$;

Adoptée.

**007-01-2017 5.7 PIC 150**

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN  
Appuyé par MME SUZANNE DANDURAND  
Et résolu à la majorité des conseillers présents

D'autoriser Mme Thérèse Francoeur, mairesse, ou le maire suppléant, ainsi que Mme Heidi Bédard, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey l'entente modifiée en date du 13 décembre 2016 dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150)

Adoptée.

**008-01-2017 5.8 SERVICE ARCHITECTURE CARREFOUR ST-FÉLIX**

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER  
Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey retienne les services de la Firme Lemay Côté architectes pour le projet du Carrefour St-Félix.

Adoptée.

**009-01-2017 5.9 SERVICE D'INGÉNIERIE CARREFOUR ST-FÉLIX**

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND  
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal autorise le directeur des travaux publics, M. Bruno Gamache et la directrice générale, Mme Heidi Bédard, à procéder à l'invitation de firmes d'ingénierie pour les services de la firme d'ingénierie en lien avec le Carrefour St-Félix et de retenir les services du plus bas soumissionnaire conforme.

Adoptée.

**010-01-2017 5.10 APPUI À LA FQM – DOSSIER DU BOIS DE SCIAGE**

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été interpellée par le gouvernement du Québec relativement au dossier du bois de sciage, et plus particulièrement quant à l'imposition de droits compensatoires par les États-Unis au Canada;

CONSIDÉRANT QU' il est extrêmement urgent que les municipalités membres de la FQM se mobilisent et transmettent une lettre aux ministres fédéraux pour s'assurer que les droits qui pourraient être imposés ne le soient pas au détriment du Québec;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER  
Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer la démarche de l'industrie et du gouvernement du Québec destinée à obtenir un taux spécifique à chaque province et la poursuite des efforts de soutien à l'industrie et, par le fait même, à notre communauté forestière.

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey transmette une lettre aux ministres fédéraux relativement au dossier du bois de sciage.

Adoptée.

**011-01-2017 5.11 APPUI À LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DES JEUNES**

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, tous les acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année dans la troisième semaine de février, une édition

centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des éditions centricoises des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études.

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De déclarer que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey appuie les Journées de la persévérance scolaire 2017 par cette résolution.

Lors des Journées de la persévérance scolaire du 13 au 17 février 2017, nous nous engageons :

- à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire;
- à hisser le drapeau de la persévérance scolaire, si possible;
- à souligner les efforts des jeunes de notre région.

Nous pourrions aussi utiliser d'autres formes d'encouragement.

Adoptée.

## **012-01-2017 5.12 DOSSIER FIBRE OPTIQUE**

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND  
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

CONSIDÉRANT QU' une présentation a eu lieu le 14 décembre 2016 au bénéfice des membres du conseil de la MRC de Drummond, par les consultants MM. Alain et Richard Lampron, portant sur l'analyse préliminaire d'un projet collectif de déploiement de fibres optiques devant permettre à l'ensemble des résidents du territoire d'avoir accès à des services de télécommunication à haute vitesse;

CONSIDÉRANT QU' afin de poursuivre les démarches entreprises par la MRC, il y aurait lieu, dans

une prochaine étape, de procéder à l'ingénierie préliminaire associée à un réseau de fibre optique, à la recherche de partenaires et à l'élaboration d'un plan d'affaires;

CONSIDÉRANT l'adoption des prévisions budgétaires 2017 qui prévoient un montant maximal de 50 000\$ du Fonds de développement des territoires 2016-2017 pour le dossier de la fibre optique;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la MRC de Drummond souhaitent évaluer la possibilité de réaliser ce projet sur leur territoire en consultant le conseil de leur municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de  
Appuyée par  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey signifie à la MRC de Drummond son intérêt à la poursuite des prochaines étapes afin d'être en mesure de prendre une décision éclairée pour la mise en place possible de la fibre optique sur l'ensemble du territoire.

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey signifie à la MRC de Drummond son intérêt à participer au dépôt d'un projet dans le cadre des programmes de financement annoncés par les deux paliers de gouvernement, dans le respect de la date limite du 13 mars 2017.

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey se réserve le droit de se retirer du projet à tout moment.

Adoptée.

**013-01-2017 5.13 APPUI FINANCIER – CENTRE D'ÉCOUTE ET DE PRÉVENTION DU SUICIDE**

Sur proposition de  
Appuyée par  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey offre une aide ponctuelle de 250 \$ afin de continuer à soutenir la population de



la MRC de Drummond avec le Centre d'écoute et de prévention suicide Drummond.

Adoptée.

**014-01-2017 5.14 BUDGET 2017 – OMH**

CONSIDERANT QUE la Société d'habitation du Québec demande à la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey d'accepter le budget 2017 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-Félix-de-Kingsey;

CONSIDERANT QUE le budget 2017 représente 119 182 \$;

CONSIDERANT QUE la contribution de la Municipalité est établie à 4 575 \$;

EN CONSEQUENCE,

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD

Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accepte le budget 2017 de l'O.M.H.

Adoptée.

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet n'est apporté.

**7. TRAVAUX PUBLICS**

**015-01-2017 7.1 EMBAUCHE AIDE-VOIRIE**

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey procède à l'embauche de M. Michel Moore à titre d'aide voirie à temps plein.

Que l'aide-voirie soit soumis à une période probatoire de trois (3) mois.

Adoptée.

## 8. HYGIÈNE DU MILIEU

### 8.1 RAPPORT MENSUEL D'ENFOUISSEMENT VS RECYCLAGE

#### Centre de récupération

	Cumulatif 2015	Cumulatif 2016	Différence	
Janvier	11,74	12,76	1,02	Augmentation
Février	9,25	8,37	-0,88	Diminution
Mars	8,51	13,41	4,9	Augmentation
Avril	16,06	9,59	-6,47	Diminution
Mai	11,36	10,54	-0,82	Diminution
Juin	11,93	10,72	-1,21	Diminution
Juillet	11,23	10,75	-0,48	Diminution
Août	9,9	9,78	-0,12	Diminution
Septembre	11,22	9,67	-1,55	Diminution
Octobre	15,39	9,93	-5,46	Diminution
Novembre	10,37	10,32	-0,05	Diminution
<b>TOTAL :</b>	<b>126,96</b>	<b>115,84</b>	<b>-11,12</b>	

#### Site d'enfouissement

	Cumulatif 2015	Cumulatif 2016	Différence	
Janvier	30,66	34,75	4,09	Augmentation
Février	28,79	34,76	5,97	Augmentation
Mars	33,76	39,07	5,31	Augmentation
Avril	59,34	60,64	1,3	Augmentation
Mai	85,18	79,45	-5,73	Diminution
Juin	76,27	52,91	-23,36	Diminution
Juillet	61,32	53,04	-8,28	Diminution
Août	63,33	75,38	12,05	Augmentation
Septembre	75,64	52,51	-23,13	Diminution
Octobre	77,78	66,91	-10,87	Diminution
Novembre	39,67	55,18	15,51	Augmentation
<b>TOTAL :</b>	<b>631,74</b>	<b>604,6</b>	<b>-27,14</b>	

## 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

### 016-01-2017 9.1 ADOPTION DU 2<sup>e</sup> PROJET DE RÈGLEMENT N° 547-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND  
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que le projet de règlement suivant soit adopté :

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE DRUMMONDVILLE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

<b>RÈGLEMENT N° 547-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 547</b>
---

ATTENDU QUE	la Municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage comme le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
ATTENDU QU'	il s'agit de permettre l'usage habitation multifamiliale 5 logements dans la zone C-2 (rue Principale, de la rue Lafond à la route 255);
ATTENDU QUE	dans la zone C2, la densité résidentielle permise va déjà jusqu'à 4 logements et que les usages maison de chambres et résidence privée d'hébergement sont également déjà autorisés;
ATTENDU QU'	une densité résidentielle encore plus forte (sans limite du nombre de logement) est autorisée dans la zone contiguë C-1 (le long de la rue Principale de la rue Lafond à la limite du périmètre d'urbanisation);
ATTENDU QUE	la Municipalité est favorable à la densification résidentielle de la rue Principale dans son périmètre d'urbanisation, sous réserve que les systèmes d'épuration des eaux sont adéquats pour ce type d'usage;
ATTENDU QUE	la Municipalité désire s'assurer que le noyau villageois est dynamique et que la densification de son périmètre d'urbanisation, particulièrement le long de la rue Principale, permet de favoriser ce dynamisme;
ATTENDU QUE	bien que la demande concerne un seul terrain, la Municipalité juge qu'il est de l'intérêt collectif d'autoriser cet usage (5 logements) dans l'ensemble de la zone C-2;
ATTENDU QU'	il s'agit d'un règlement susceptible d'approbation référendaire par la zone concernée et les zones contiguës;
ATTENDU QU'	un avis de motion de ce règlement a régulièrement été donné à la séance extraordinaire de ce Conseil, tenue le 15 décembre 2016 par M. Christian Girardin;

#### EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de  
Appuyé par

Et résolu:

Qu'un règlement de ce conseil portant le n° 547-6 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit à savoir:

<b>1. PREAMBULE</b>
---------------------

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

## 2. MODIFICATION

La grille des usages et normes d'implantation par zone, reproduite à l'annexe VII faisant partie intégrante du règlement de zonage n° 547 de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, comme il est spécifié à l'article 123, est modifiée comme suit :

- a) En ajoutant dans la case correspondante à la colonne « C-2 » et à la ligne « Habitation multifamiliale 4 à 8 log. – R4-8 », l'expression « X17 », permettant ainsi cette classe d'usages sous réserve des restrictions prévues à la note 17;
- b) En ajoutant dans la section « Notes » de la grille, la note « 17 » qui se lit comme suit :  
  
« 17 – Maximum 5 logements »;

## 3. ENTREE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

\_\_\_\_\_  
Thérèse Francoeur  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Heidi Bédard  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Adoptée.

### 017-01-2017 9.2 CONSULTATION PUBLIQUE – NOUVEL ÉLEVAGE PORCIN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a reçu une demande pour un nouvel élevage porcin pour la propriété de 9277-5709 Québec inc. (Mme Bianka Beudet);

CONSIDÉRANT QU' un avis du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec a été délivré le 29 décembre 2016 un certificat d'autorisation pour le lieu d'élevage portant le numéro X2163401 situé sur les lots 10D et 11A, 8<sup>e</sup> Rang et un certificat d'autorisation pour le lieu d'élevage portant le numéro X2163402 situé sur le lot 10D, 8<sup>e</sup> Rang;

CONSIDÉRANT QU' une attestation de recevabilité a été émise par le fonctionnaire municipal compétent le 9 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey doit dans les trente (30) jours qui suivent la plus tardive des dates entre celle de la réception de la copie du certificat ou de l'attestation et celle où le fonctionnaire municipal compétent a informé le demandeur de la recevabilité de sa demande, une assemblée publique doit être tenue sur la demande de permis ou de certificat, dans le but d'entendre les

citoyens de la municipalité et de toute autre municipalité intéressée, de recevoir leurs commentaires écrits et de répondre à leurs questions;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée est tenue par une commission présidée par le maire de la municipalité et constituée, outre celui-ci, d'au moins deux membres du conseil désignés par ce dernier;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD  
Appuyé par MME SUZANNE DANDURAND  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal fixe l'assemblée publique de consultation au jeudi 2 février 2017, à 19 h 30, à la salle Desjardins sise au 6115-B, rue Principale, à Saint-Félix-de-Kingsey.

Que la commission soit formée de Mme Thérèse Francoeur, mairesse, et des conseillers M. Douglas Beard et de la conseillère Mme Suzanne Dandurand.

Adoptée.

## **10. LOISIRS ET CULTURE**

### **018-01-2017 10.1 EMBAUCHE COORDONNATEUR(TRICE) À LA BIBLIOTHÈQUE**

Sur proposition de  
Appuyée par  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Heidi Bédard, soit mandatée à procéder à l'embauche d'un nouveau coordonnateur par intérim ou d'une nouvelle coordonnatrice par intérim à la bibliothèque.

Que le nouveau coordonnateur ou la nouvelle coordonnatrice par intérim soit soumis(e) à une période probatoire de six (6) mois.

Que la permanence fasse l'objet d'une nouvelle décision du Conseil lors du moment venu.

Adoptée.

*Le conseiller M. Christian Girardin déclare son intérêt pécuniaire et se retire du point suivant à 20 h 40 puisqu'il est le conjoint de Mme Cynthia Francoeur.*

**019-01-2017      10.2 OCTROI DU CONTRAT DE SERVICE DE COORDINATION DES ÉVÉNEMENTS 2017**

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER  
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit mandatée à retenir les services d'une firme ou d'une personne pour la coordination d'événements pour les activités prévues en 2017.

Adoptée.

*Le conseiller M. Christian Girardin réintègre son poste à 20 h 42.*

**11. SUJETS DIVERS**

**020-01-2017      11.1 PUIITS – CARREFOUR ST-FÉLIX**

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD  
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal autorise le directeur des travaux publics, M. Bruno Gamache et la directrice générale, Mme Heidi Bédard, à procéder à l'invitation d'une firme spécialisée en environnement pour l'étude du puits en lien avec le Carrefour St-Félix et de retenir les services du plus bas soumissionnaire conforme.

Adoptée.

**12. RAPPORT DES ÉLUS**

La mairesse invite les membres du Conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La mairesse invite les personnes présentes à poser des questions.

**021-01-2017      14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 21 h 07.

En signant le présent procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

---

Thérèse Francoeur, mairesse

---

Heidi Bédard, directrice générale et secrétaire- trésorière